

## Mende et l'héritage de Mgr Le Gall

**Author :** Maximilien Bernard

**Categories :** [Diocèses](#)

**Date :** 5 juillet 2011

Suite de la lettre de Paix Liturgique sur le diocèse de Mende :

Bien sûr, **Mgr François Jacolin**, appelé sur le siège épiscopal en janvier 2007, n'est pas le responsable de cette situation de faillite mais il est dommage qu'il se soit résigné à s'en faire le liquidateur. Sur le plan liturgique, bien que la non-application du Motu Proprio dans le diocèse soit de sa responsabilité, on ne peut pas ne pas considérer l'héritage que lui a légué son prédécesseur, **Mgr Le Gall**.

Aujourd'hui **archevêque de Toulouse**, **Mgr Robert Le Gall** a en effet occupé le siège épiscopal de Mende de 2001 à 2006. Il était auparavant Père Abbé de Sainte-Anne de Kergonan (latin et grégorien, liturgie de Paul VI très digne), abbaye fille de Solesmes. Élevé à l'épiscopat – symboliquement sur le siège de Durand de Mende – pour contribuer à redresser la situation liturgique en France, Mgr Le Gall est rapidement devenu et est resté **Président de la Commission épiscopale pour la liturgie et la pastorale sacramentelle au sein de la Conférence des évêques de France**. Mgr Le Gall passait pour un liturgiste précis et rigoureux, n'hésitant pas à critiquer le Centre National de Pastorale liturgique.

Longtemps homme de confiance du cardinal Arinze, lorsque ce dernier était Préfet de la Congrégation pour le Culte divin, Mgr Le Gall aurait dû faire avancer la question de la révision des traductions liturgiques en langue française et participer à la suppression des abus les plus criants. Il n'en fut rien. Et dans son propre diocèse, à Mende, Mgr Le Gall n'a laissé aucune trace de restauration liturgique. Au contraire, souvenir cuisant pour le bénédictin solesmien, continue à circuler cette photo de danseuses folkloriques lors d'ordinations diaconales à la cathédrale en 2004 :



Dans la ligne de Solesmes, l'ancien Père Abbé de Kergonan a fait jadis le choix de ne pas soutenir la liturgie tridentine – à la différence d'une autre fille de Solesmes, l'abbaye de Fontgombault – et de se faire le champion de la célébration digne du missel de Paul VI. Comme beaucoup de ces interprètes traditionalisants de la liturgie rénovée, souvent proche de Solesmes eux aussi, Mgr Le Gall en a fait un absolu au point de nier toute place à la liturgie traditionnelle. En octobre 2006, à peine promu à l'archevêché de Toulouse, lors du cinquantenaire de l'Institut supérieur de liturgie de l'Institut catholique de Paris, il allait même jusqu'à exprimer sa crainte – tant à la tribune de l'événement que dans les colonnes du Figaro – qu'en *“libéralisant l'ancien rituel, le Pape fasse naître un front de défiance, de tristesse et de découragement vis-à-vis du Saint-Siège”*, espérant même que *“toutes les réactions entendues en ce moment en France pourront amener Rome à moduler le texte en préparation”*.

Reconnaissons cependant que Mgr Le Gall a voulu insuffler un peu de vie à son diocèse en tentant d'y introduire des communautés nouvelles. Malheureusement, une arrière-garde de prêtres ultra conciliaires a tout fait pour décourager toute introduction de sang neuf. Par exemple, l'Ermitage de Saint-Privat, au dessus de la ville de Mende et de la vallée du Lot, est laissé à l'abandon depuis peu : il aurait pu sans dommage pour personne accueillir une communauté nouvelle pour en assurer l'entretien des lieux, l'accueil et l'évangélisation. Mais le choix des conseillers de l'évêque a été de le fermer.